



LES ACTIVITÉS DE LA FIACAT EN 2016

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE



Acteurs du changement



FIACAT

27, rue de Maubeuge
75009 Paris – France
Tel. : +33 (0)1 42 80 01 60
Fax. : +33 (0)1 42 80 20 89
E-mail : fiacat@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des Nations Unies à Genève

c/o CCIG
1 rue de Varembe
1211 Genève 20 – Suisse
Tel. : +41 787 499 328
E-mail : fiacat.onu@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des Institutions européennes à Bruxelles

Rue Brogniez, 44
B-1070 Bruxelles
Tel. : +32 4 70 92 85 10
E-mail : fiacat.europe@fiacat.org

Réalisation Mémoire de l'œil - 06 18 17 68 44
ISSN 1816-1316

PRESENTATION DE LA FIACAT	2
MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
AGIR AUPRÈS DES NATIONS UNIES	4
- Comités conventionnels	
- Examen périodique universel	
- Détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi	
AGIR AUPRÈS DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)	7
- Examen du rapport périodique de la Côte d'Ivoire	
AGIR AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE (COE)	8
- L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	
- Le Commissaire aux droits de l'homme	
- Conférence des OING	
- Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	
AGIR AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)	9
- Le forum des organisations de la société civile, en mars 2016 : « <i>Engagement européen en faveur de la société civile et soutien européen aux droits humains</i> »	
- Co-organisation du forum des ONG : « <i>Unis contre toute forme de torture. Appliquer à l'échelle mondiale une perspective transversale pour prévenir et interdire la torture et fournir réparation lorsqu'il y a eu torture.</i> »	
AGIR EN RÉSEAU	10
- Des synergies pour renforcer notre action	
- Burundi	
- Églises	
NOS PROGRAMMES	12
- Abolition de la peine de mort en Afrique Sub-saharienne	
- Programme de lutte contre la détention préventive abusive (DPA)	
LES FINANCES DE LA FIACAT EN 2016	16
L'ÉQUIPE DE LA FIACAT EN 2016	17
CONTACTER LES ACAT	18

Présentation de la FIACAT

La Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme, créée en 1987, qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

La FIACAT renforce les capacités de son réseau

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient l'action des ACAT pour en faire des acteurs de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT, en développant notamment des projets de terrain avec elles, et leur apporte un relais sur le plan international.

La FIACAT représente ses membres auprès des organismes internationaux et régionaux

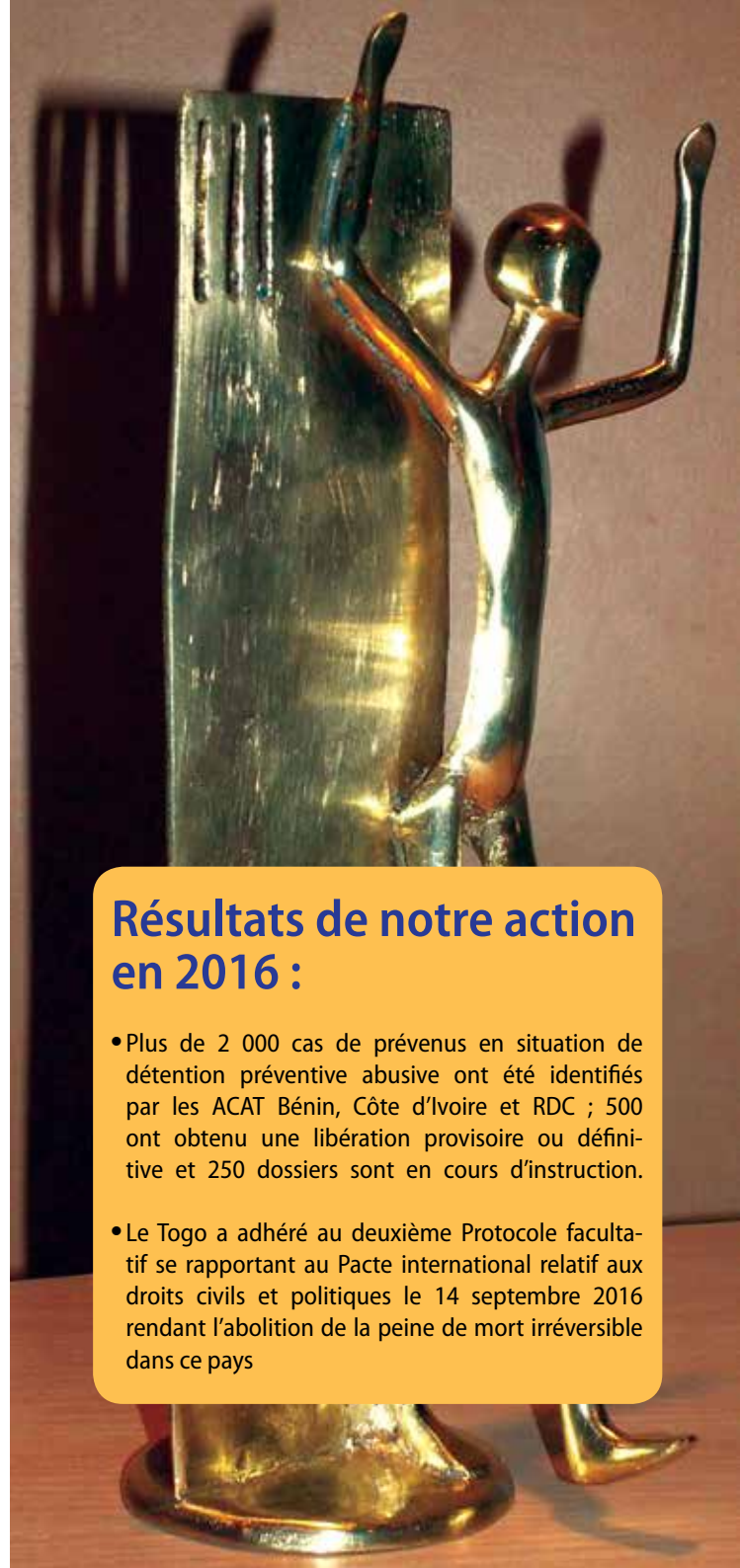
En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions internationales de défense des droits de l'homme, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant les États à abolir cette disposition dans leur législation.

La FIACAT, un réseau indépendant de chrétiens unis pour l'abolition de la torture et de la peine de mort

La FIACAT a pour mission de sensibiliser les Églises et les organisations chrétiennes à la torture et à la problématique de la peine de mort et de les convaincre d'agir pour leur abolition.

Résultats de notre action en 2016 :

- Plus de 2 000 cas de prévenus en situation de détention préventive abusive ont été identifiés par les ACAT Bénin, Côte d'Ivoire et RDC ; 500 ont obtenu une libération provisoire ou définitive et 250 dossiers sont en cours d'instruction.
- Le Togo a adhéré au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques le 14 septembre 2016 rendant l'abolition de la peine de mort irréversible dans ce pays



Mot de la Présidente



Sylvie Bukhari-de Pontual et Paul Angaman à Oslo

Au moment où je passe avec joie et confiance le relais du service de la présidence de la FIACAT à Paul Angaman, je me réjouis de l'évolution de la FIACAT et de son réseau tout au long de ces années. Ses actions sont efficaces : en 2016, sur plus de 2 000 cas de prévenus en situation de détention préventive abusive identifiés, 500 ont obtenu une libération provisoire ou définitive et 250 dossiers sont en cours d'instruction. Ses membres sont reconnus comme compétents, capables de développer un plaidoyer expert devant les institutions internationales et régionales comme devant leurs États : 65% des recommandations formulées ont ainsi été considérées comme prioritaires par les Comités conventionnels (CAT et CDH), 80% des recommandations d'une ACAT ont été reprises lors de l'Examen périodique de son État.

Mais ces beaux succès ne doivent pas faire oublier les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les droits humains : résurgence une fois encore de la torture comme moyen prétendument utile de lutte contre le terrorisme, reprise des exécutions capitales dans certains pays, inquiétude pour les défenseurs des droits humains et les ONG de la société civile - radiation par exemple de l'ACAT Burundi des ONG burundaises et de son président du Barreau de

Bujumbura - violations des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés, défiance à l'égard de la justice pénale internationale qui se traduit par le retrait de deux États (Burundi, Afrique du Sud) de la Cour pénale internationale...

Pour surmonter ces nombreux obstacles qui portent atteinte au respect de la dignité de tout être humain, la FIACAT doit continuer résolument son engagement pour les droits humains avec ses armes à elle : l'implication directe sur le terrain des membres des ACAT, la poursuite du développement de la mise en synergie de tous les acteurs (États, organisations internationales et régionales, ONG), la transformation de la lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort en volonté politique prioritaire.

C'est dans notre engagement de chrétiens luttant ensemble au quotidien pour dire la dignité de tout être humain, quel qu'il soit, que nous puisons notre force d'actrices et d'acteurs de justice et de paix, unis dans la fraternité et l'espérance partagées.

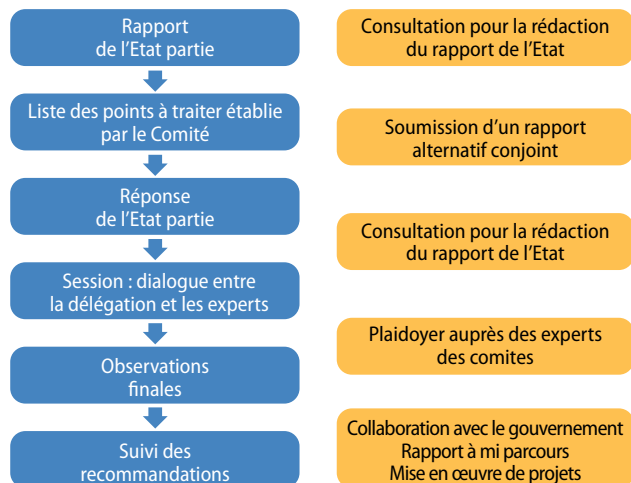
Sylvie Bukhari-de Pontual
Présidente de la FIACAT jusqu'au 31 décembre 2016



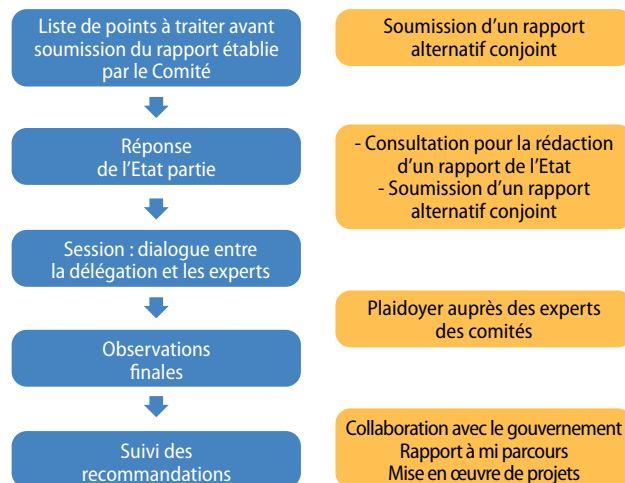
Tout au long de l'année 2016, la FIACAT et les ACAT se sont mobilisées devant les organes des Nations Unies et particulièrement devant les Comités conventionnels et le Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU).

Comités conventionnels

Procédure classique



Procédure simplifiée



Lors des examens conduits par les organes de traités, la société civile se voit offrir plusieurs opportunités de contribuer. La FIACAT et les ACAT interviennent à chacune de ces étapes. Ainsi, elles soumettent des informations sur la situation des droits de l'homme dans le pays concerné dès le début de ce processus pour l'adoption

d'une liste de points à traiter ou d'une liste de points à traiter avant soumission du rapport (selon la procédure simplifiée). Elles soumettent de nouveau un rapport alternatif pour l'examen de l'État et viennent participer à la session du Comité pendant laquelle a lieu cet examen afin d'échanger avec les experts du Comité.

Sur la base des échanges avec l'État examiné et la société civile, le Comité adopte des recommandations (observations finales) à mettre en œuvre pour un plus grand respect de la Convention concernée.

La FIACAT et les ACAT assurent le suivi de ces recommandations par le biais d'un dialogue continu avec les autorités nationales et par la mise en œuvre de projets de terrain.



« La participation de l'ACAT France, en partenariat étroit avec la FIACAT, lors de l'examen du rapport de la France par le CAT lors de sa 57^{ème} session, lui a permis de faire valoir ses préoccupations directement auprès des experts du Comité, sur de nombreux aspects

de la prévention et de la lutte contre la torture. Grâce à la soumission d'un rapport alternatif en amont et à leur présence aux sessions, l'ACAT et la FIACAT ont pu prendre une part active au dialogue entre la France et le CAT.

Celui-ci a ensuite repris un certain nombre de leurs recommandations dans ses observations finales, sur lesquelles l'ACAT a pu s'appuyer par la suite dans ses actions de plaidoyer auprès du gouvernement français. »

Mathilde Mase, Responsable des programmes Asile à l'ACAT France

Examen périodique universel

En amont de la 26^{ème} session de l'EPU, la FIACAT et l'ACAT Togo ont soumis un rapport alternatif faisant état de la situation des droits de l'homme au Togo. Elles ont également effectué une mission de plaidoyer afin de faire part de leurs préoccupations aux représentants des Missions permanentes et responsables du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.



« La rédaction du rapport alternatif pour l'EPU nous a permis de comprendre davantage le mécanisme par lequel le Conseil des droits de l'homme examine la situation des droits de l'homme dans chaque État membre des Nations Unies. Le plaidoyer à Genève a été le fruit d'un travail collectif entre l'ACAT Togo et la FIACAT. Nous sommes ravis que ces rencontres aient permis que bon nombre de nos recommandations soient reprises par les États lors de cet examen. »

Bruno Germain HADEN, Secrétaire Général de l'ACAT Togo

Quelques chiffres clés des actions de la FIACAT aux Nations Unies :

- 9 ACAT soutenues devant les Nations Unies
- 9 rapports alternatifs conjoints soumis¹, dont 6 pour l'adoption de listes de points à traiter par les comités conventionnels
- 3 ACAT ont assuré un plaidoyer à Genève avec leur Fédération
- 260 recommandations formulées par les ACAT
- 65% des recommandations considérées comme prioritaires par les Comités sont des préoccupations des ACAT
- 80% des recommandations de l'ACAT Togo ont été reprises lors de l'Examen périodique du Togo

1. Burundi, Côte d'Ivoire, France, Italie, Madagascar, République démocratique du Congo, Suède et Togo (2 rapports).



Détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi

La crise socio-politique commencée au Burundi en 2015 s'est aggravée en 2016. La FIACAT et l'ACAT Burundi, accompagnées d'autres organisations burundaises et internationales ont continué de dénoncer quotidiennement les nombreuses exactions commises en toute impunité.

Examen spécial du Burundi par le Comité contre la torture

C'est dans ce contexte que le Comité contre la torture a sollicité de l'État burundais un rapport spécial². L'examen de ce rapport spécial a eu lieu en juillet 2016. Une coalition d'ONG burundaises et internationales - dont l'ACAT Burundi et la FIACAT - ont soumis un rapport alternatif en amont de cet examen et ont participé à la session du Comité contre la torture. Ils ont également pu partager leurs préoccupations lors d'un entretien avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme M. Zeid Ra'ad Al Hussein. Pour la première fois dans l'histoire du Comité, la délégation burundaise présente pour l'examen n'est pas venue donner ses réponses au Comité lors du 2nd jour d'examen. De plus, une demande de radiation a été formulée quelques jours après cet examen à l'encontre de quatre avocats ayant contribué au rapport alternatif de la société civile dont le Président et un membre de l'ACAT Burundi. La FIACAT et ses partenaires se sont mobilisés face à ces représailles en saisissant les différents mécanismes des Nations Unies compétents et en les informant des suites données à cette demande.

Mission des experts indépendants des Nations Unies sur le Burundi

Au cours de cette dernière année, la FIACAT et l'ACAT Burundi ont également collaboré régulièrement avec la mission d'experts indépendants des Nations Unies sur le Burundi. Le Président de l'ACAT Burundi, Me Armel Niyongere, a d'ailleurs été invité à participer à un dialogue renforcé sur la situation au Burundi, lors de la 33^{ème} session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2016, au cours de laquelle les Experts ont présenté leur rapport final.

2. Après Israël et la Syrie, le Burundi est devenu le troisième pays auquel le CAT a demandé la soumission d'un rapport spécial en vertu de l'article 19 paragraphe 1 de la Convention avant que les quatre ans prévus pour la soumission du prochain rapport ne soient écoulés.

L'année 2016 étant l'année des droits de l'homme en Afrique, la FIACAT a participé aux 58^{ème} et 59^{ème} Sessions ordinaires de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) à Banjul (Gambie) en avril et octobre 2016. Les ACAT Burundi, Côte d'Ivoire, Mali, RDC, Tchad et Togo ont pu participer à ces sessions.



La FIACAT et ses membres ont fait part aux Commissaires et aux États présents de leurs préoccupations concernant la situation de la torture et des mauvais traitements en Afrique, qui sont malheureusement encore pratiqués dans de nombreux pays.

En effet, une grande majorité des États membres de l'Union africaine ont ratifié des textes internationaux et régionaux prohibant la torture et les mauvais traitements mais ne les ont pas transposés dans leurs législations internes. La FIACAT a ainsi participé à la relecture d'un projet d'Observation générale de la CADHP sur le droit à réparation pour les victimes de la torture.

La FIACAT et les ACAT Burundi et RDC ont fait part des menaces qui planent sur les défenseurs des droits de l'homme dans plusieurs pays du continent. Ainsi, outre les sanctions prises à l'encontre de l'ACAT Burundi, M. BIAMUNGU, membre de l'ACAT RDC, antenne Nord-Kivu, a fait l'objet de menaces de mort. Pour cela, la FIACAT a demandé à la CADHP de renforcer le cadre juridique de protection des défenseurs des droits de l'homme au plan national.

Examen du rapport périodique de la Côte d'Ivoire

Lors de la 59^{ème} Session Ordinaire de la Commission qui s'est tenue à Banjul en octobre 2016, la Côte d'Ivoire a présenté son rapport périodique aux Commissaires. La FIACAT et l'ACAT CI ont présenté lors de cette session un rapport alternatif qui couvre la période de novembre 2012 à septembre 2016. Il avait pour objectif de rendre compte de la situation des droits humains en Côte d'Ivoire mais aussi, d'évaluer la mise en œuvre des recommandations et de la prise en compte des préoccupations adressées par la Commission en 2012. Il est intervenu dans un contexte de normalisation, après plus d'une décennie de crise militaro-politique (2002-2011) marquée par de graves violations du droit humanitaire et des droits de l'homme.



« Ma participation à la 59^{ème} session de la CADHP a été une occasion pour l'ACAT CI de faire le plaidoyer au niveau régional pour l'amélioration des conditions de détention en Côte d'Ivoire. En effet, la surpopulation carcérale, le manque d'accès aux soins médicaux et à l'alimentation pour la population carcérale et la question des détentions préventives prolongées constituent des traitements cruels inhumains et dégradants pour les détenus. Les préoccupations soulevées par l'ACAT ont toutes été reprises par la Commission dans les recommandations formulées à l'endroit de notre pays examiné à cette session. »

Francis Koné, Coordinateur DPA de l'ACAT CI

Ce rapport s'articule autour de deux grandes parties à savoir, la situation générale des droits de l'homme depuis 2012 et l'examen des atteintes aux droits de l'homme au regard de la Charte et notamment ses articles 4 (droit à la vie), 5 (interdit de la torture et des traitements cruels inhumains et dégradants), 6 (droit à la liberté et à la sécurité des personnes) et 7 (droit à un procès équitable).



Face à la crise migratoire que traverse l'Europe, les différents organes du Conseil de l'Europe ont réagi pour adresser la question du respect des droits des migrants et des réfugiés.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

La FIACAT a attentivement suivi les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de cette année. Plusieurs résolutions ont ainsi été adoptées sur la question du respect des droits des migrants et des réfugiés, notamment une résolution sur la détention administrative et une relative à la situation des réfugiés et migrants dans le cadre de l'accord UE/Turquie du 18 mars 2016. Ces résolutions sont d'autant plus importantes pour le réseau, qu'un certain nombre d'ACAT européennes traitent de cette problématique et que la FIACAT s'était positionnée au sujet de cet accord exigeant un plus grand respect des droits des réfugiés. Ces résolutions représentent un outil de plaidoyer important pour l'action des ACAT européennes auprès de leurs autorités nationales.

Le Commissaire aux droits de l'homme

En tant que membre de la Coalition internationale contre les disparitions forcées, la FIACAT s'est réjouie du fait que le Conseil de l'Europe se saisisse de cette problématique en

2016. Le Commissaire aux droits de l'homme a ainsi publié un rapport sur les personnes disparues et victimes de disparition forcée en Europe. Ce rapport invite les États membres du Conseil de l'Europe à insister sur la recherche de la vérité, le renforcement du droit interne et l'éradication de l'impunité des auteurs de disparition forcée.

Conférence des OING

En tant que détentrice du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, la FIACAT a pu assister à la session d'été de la Conférence des OING. Durant cette session, la FIACAT a particulièrement suivi le débat d'actualité sur le traitement des migrants, des réfugiés et des ONG défendant leurs droits. La FIACAT a également pu transmettre à la Commission permanente de la Conférence ses préoccupations sur la question du retour de la peine de mort en Europe à l'occasion d'une réunion sur ce sujet qui s'est tenue lors de la Journée mondiale contre la peine de mort. Cette réunion a permis d'établir les actions à mener la prochaine année dans le cadre de cette problématique.

Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)

Le CPT a effectué plusieurs visites en 2016 dans les pays où des ACAT sont actives³. Le CPT a notamment mené sa septième visite périodique en Italie. À cette occasion, la FIACAT et l'ACAT Italie ont soumis un rapport au Comité pour lui faire part de leurs préoccupations concernant le traitement des personnes privées de liberté. Les préoccupations de l'ACAT Italie et de la FIACAT portaient notamment sur les allégations de mauvais traitements par des agents des forces de l'ordre, les conditions de détention dans les centres d'accueil pour les réfugiés et les centres d'identification et d'expulsion ainsi que la surpopulation carcérale.

3. En Belgique, Espagne, Italie et au Royaume-Uni.

La lutte contre la torture, un combat toujours au cœur de l'actualité auprès des institutions européennes. Cette année la FIACAT et son réseau ont eu l'opportunité de participer à deux événements majeurs concernant le renforcement des capacités des acteurs de la société civile et en matière de lutte contre la torture.

Le forum des organisations de la société civile, en mars 2016 :

« Engagement européen en faveur de la société civile et soutien européen aux droits humains »

Ce Forum a permis à plus de 800 membres de la société civile, dont des représentants des ACAT RDC, Burundi et Madagascar, de voir comment améliorer les relations entre l'UE et les défenseurs des droits de l'homme, avec l'idée que le respect de la démocratie, de la primauté du droit et des droits de l'homme constitue des conditions *sine qua non* au développement.



Parmi les sujets traités qui ont retenu une attention particulière de la FIACAT et de ses membres, nous pouvons citer les débats sur :

- Le combat contre la torture ;
- L'impunité et le soutien à la justice transitionnelle ;
- Les mécanismes européens de défense de droits de l'homme ;
- La relocalisation des défenseurs des droits de l'homme.



« Ce forum a été une grande opportunité pour la société civile mondiale et en même temps une chance pour reconnaître et réaffirmer les valeurs universelles qui sont depuis longtemps défendues par l'Union européenne, à savoir les droits de l'homme, la démocratie, la justice, la lutte contre l'impunité, la solidarité, la bonne gouvernance, la paix et le développement. »

Dans nos pays, la torture continue à être pratiquée y compris la torture sexuelle et les violences basées sur le genre. Compte tenu du contexte, la société civile doit être exigeante et vigilante. Elle doit défendre l'État social et démocratique et veiller à ce que le gouvernement soit responsable et redevable. »

Bernard Katumba Ntite, Président de l'ACAT RDC

Co-organisation du forum des ONG :

« Unis contre toute forme de torture. Appliquer à l'échelle mondiale une perspective transversale pour prévenir et interdire la torture et fournir réparation lorsqu'il y a eu torture. »

La lutte contre la torture et les mauvais traitements reste l'une des priorités de l'UE dans le domaine des droits de l'homme. Elle est explicitement prévue dans le plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015 - 2019).

La FIACAT et ses partenaires du « *Human Rights and Democracy Network*⁴ » œuvrant pour la lutte contre la torture ont eu cette année l'opportunité de participer à l'organisation

4. The Human Rights and Democracy Network (HRDN) is an informal grouping of NGOs operating at the EU level in the broader areas of human rights, democracy and peace.

d'un rassemblement de plus de 150 personnes, soutenu par la Commission européenne, réunissant des représentants des institutions européennes, des États membres de l'UE, des organisations internationales et de la société civile mondiale, notamment des spécialistes et des défenseurs des droits de l'homme. Quatre représentants des ACAT africaines, un représentant de l'ACAT France et trois membres de la FIACAT ont participé et animé des tables rondes durant les deux jours d'ateliers. Les réflexions ont porté sur :

- L'analyse des difficultés dans l'éradication de la torture et des mauvais traitements ;
- L'évaluation de l'impact des initiatives existantes dans les politiques et en pratique ;
- Les moyens d'améliorer l'efficacité des politiques et pratiques existantes ;
- Le renforcement des synergies.

Les conclusions ont permis de définir les moyens de renforcer l'action de l'UE et des États membres afin de prévenir, de combattre et de réparer tout acte de torture dans l'Union et au plan mondial.



« Je suis heureuse que nous tenions ce dialogue constant et cet échange ouvert entre nous, [...]. C'est une contribution à l'élaboration de nos politiques. [...]. La torture et autres violations des droits de l'homme ne rendent pas un pays plus stable. Jamais. La torture ne peut pas combattre le terrorisme. Au contraire : la torture rend la société moins forte, elle affaiblit la légitimité des institutions et, au lieu de combattre ou de prévenir la radicalisation, elle y contribue. Cela doit aller plus profondément dans notre politique, dans notre tissu social, je dirais et pour cela, nous avons besoin d'une alliance pour diffuser ce message ».

Federica MOGHERINI, Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Des synergies pour renforcer notre action

Les ACAT Allemagne, Belgique, Espagne-Catalogne, France, Italie, Luxembourg, Royaume-Unis, Suède et Suisse se sont réunies avec la FIACAT à Strasbourg en février 2016.

Cette réunion a été l'occasion d'approfondir les connaissances des ACAT sur les activités du Comité de prévention de la torture (CPT) et du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, grâce aux échanges avec Patrick Müller, Responsable Recherche et stratégies d'information au CPT, et Christine Astrig Mardirossian, Conseillère du Commissaire aux droits de l'homme.

Les ACAT ont élaborées un plan d'action pour mutualiser leurs efforts dans le cadre des quatre campagnes annuelles de la FIACAT.

La Campagne du vendredi Saint, à l'initiative de l'ACAT Suisse, en partenariat avec l'ACAT RDC et la FIACAT, avait pour but de soutenir le projet de lutte contre la détention préventive abusive dans la prison de Kinshasa en République démocratique du Congo.

Les ACAT européennes ont organisé une récolte de fonds afin de contribuer au financement des visites des bénévoles et des avocats référents de l'ACAT RDC aux prisonniers de la prison de Kinshasa pour faciliter le traitement de leurs dossiers par les autorités judiciaires.

Les fonds récoltés ont également permis aux bénévoles d'apporter des produits de premières nécessités aux prisonniers qui manquent terriblement de nourriture, de produits d'hygiène et de médicaments en raison d'une surpopulation carcérale de 507 % (7 600 prisonniers pour 1 500 places). Cette campagne a été très mobilisatrice et a eu ainsi un effet fédérateur au sein du réseau.

La Nuit des veilleurs du 26 juin, à l'initiative de l'ACAT France, est très largement suivie par les ACAT. Toutes les ACAT organisent des activités, que ce soient des veillées de prières, des conférences de presse ou des journées thématiques sur la lutte contre la torture.

La Journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre, à l'initiative de la Coalition mondiale contre la peine de mort, a comme chaque année mobilisé tout le réseau des ACAT. Cette année les ACAT européennes se sont mobilisées pour l'abrogation de la peine de mort dans le code pénal au Tchad. Le code pénal abrogeant la peine de mort pour tous les crimes sauf le crime de terrorisme a été promulgué le 12 décembre 2016. La FIACAT et l'ACAT Tchad restent mobilisées pour une abolition totale de la peine de mort.

Dans le cadre de la campagne de la **Journée internationale des droits de l'homme du 10 décembre**, les ACAT européennes se sont mobilisées pour améliorer l'accès aux soins dans les lieux privés de liberté. Le plaidoyer de la FIACAT auprès des Nations Unies, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe a renforcé le plaidoyer des ACAT auprès de leurs autorités respectives.

Burundi

La répression de la société civile et des défenseurs des droits burundais a continué de s'amplifier au Burundi. Le 19 octobre 2016, le Ministre burundais de l'intérieur et de la formation patriotique a adopté une ordonnance portant radiation définitive de 5 associations burundaises, dont l'ACAT Burundi, qui avaient déjà fait l'objet d'une suspension provisoire et du gel de leurs comptes bancaires ainsi que ceux de leurs dirigeants – parmi lesquels le Président de l'ACAT Burundi – en novembre 2015. La FIACAT et le réseau des ACAT se sont rassemblés pour dénoncer ces représailles à l'encontre de la société civile burundaise.

Églises

La FIACAT entretient des relations positives avec le pape François, en effet la FIACAT lui a envoyé plusieurs courriers pour lui demander :

- De condamner la torture, lors d'une salutation du dimanche matin après le 26 Juin
- De condamner la peine de mort, lors de sa visite à New York, soit aux Nations-Unies, soit auprès du gouvernement Américain.

Nous ne serons jamais sûrs d'être à la base des actions du

pape ou d'avoir eu une influence sur ses prises de position, mais les choses sont allées dans la direction que FIACAT avait demandée : en 2014 sur la torture, le discours du Pape a été très émouvant et en 2015 tout le monde a vu le pape François parler contre la peine de mort à l'ONU et à Washington.

En Mars 2016, la FIACAT a adressé une lettre au Pape lui demandant d'éliminer toute référence à la peine de mort dans le Catéchisme Catholique et le « *You-Cat* » (catéchisme pour les jeunes). Quelques jours plus tard, à l'occasion d'une rencontre avec le Secrétaire d'État au Vatican pour soutenir notre demande, il nous a été dit que ce problème n'existait plus, car la position de l'Église catholique sur la peine de mort est sans ambiguïté du fait des déclarations prises de manière constantes par les papes Jean Paul II, Benoît XVI et François.

De plus, les dernières positions exprimées par le Saint Père en 2015 contre la peine de mort à l'ONU, comme au gouvernement des États-Unis ne laissent aucun doute.

Le 17 août 2016 le pape François, dans un « *Motu Proprio* », a réuni quatre Conseillers Pontificaux (Justice et Paix, « *Cor Unum* », Pastorale pour les migrants et les itinérants, Pastorale pour les opérateurs sanitaires) dans le nouveau Dicastère pour un développement humain intégral. Le responsable de ce nouveau Dicastère est S.E. Peter Appiah Turkson (qui était le Directeur de Justice et Paix) avec lequel la FIACAT a bâti une très bonne relation.

La FIACAT a exprimé ses meilleurs vœux au Cardinal Turkson pour cette nouvelle mission. Ce courrier lui demande également de réviser le statut provisoire du nouveau Dicastère, car ce statut, approuvé par le pape avec la création de la Congrégation, fait une référence claire aux valeurs chrétiennes (dignité humaine, amour parmi les hommes, etc.) mais ne fait aucune référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Pendant une conversation avec la Sous-secrétaire générale, celle-ci nous a assuré que notre idée sera prise en considération dès que la mise au point du Statut sera activée.

L'abolition de la peine de mort en Afrique Sub-saharienne

La tendance du continent africain est à l'abolition de la peine de mort. En 1990, un seul pays avait aboli, le Cap Vert. Aujourd'hui, la majorité des 54 États-membres de l'Union Africaine ont aboli la peine de mort en droit (20) ou appliquent un moratoire de fait sur les exécutions capitales (18). La République du Congo et Madagascar ont aboli la peine capitale en 2015 et la Guinée le 4 juillet 2016.

Depuis 2015, la FIACAT, en partenariat avec la FIDH, la Coalition mondiale contre la peine de mort, DITSHWANELO et l'ensemble des ACAT africaines, s'est engagée dans une campagne en faveur de l'abolition de la peine de mort en Afrique qui se déroule en trois axes principaux :

Renforcer la société civile africaine

Que ce soit lors de missions dans les pays d'intervention, lors des sessions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) ou à l'occasion de fora régionaux ou internationaux, la FIACAT accompagne les ACAT dans les activités de plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort et renforce leurs connaissances sur ce sujet.

Ainsi, les ACAT Côte d'Ivoire, Congo, Burkina, Ghana, Mali et Niger, de même que les ACAT France, Suisse et Suède étaient présentes lors du 6^{ème} Congrès mondiale contre la peine de mort organisé par l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM) à Oslo, Norvège, du 21 au 23 juin 2016. Les ACAT Tchad et RDC devaient également participer mais n'ont pas obtenus de visa à temps.

Les membres des ACAT ont bénéficié d'argumentaires et d'outils lors des tables rondes et des ateliers proposés. Ils ont notamment participé à la table ronde sur le terrorisme et la peine de mort lors de laquelle la situation du Tchad et du Cameroun a été développé, puis à la table ronde sur le projet de Protocole africain sur l'abolition de la peine de mort.



Accroître les engagements des États africains en faveur de l'abolition de la peine de mort.

En avril 2015, lors de sa 56^{ème} Session extraordinaire, la CADHP a adopté un projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique. La FIACAT et ses partenaires travaillent avec le Groupe de travail de la CADHP sur la peine de mort en Afrique, afin de rassembler des soutiens en faveur de l'adoption de ce traité régional par l'Union africaine, mais aussi pour la ratification du deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques visant l'abolition de la peine de mort (OP2).

Ainsi, à l'occasion de la 58^{ème} session ordinaire de la CADHP, le Groupe de travail de la CADHP sur la peine de mort en Afrique, en partenariat avec la Coalition mondiale, la FIACAT et la FIDH, a organisé un panel de discussion sur la peine de mort en Afrique.

Lors de ce panel, deux représentants d'États membres de l'Union africaine ont exprimé leur soutien au projet de protocole. John Jeffreys, Vice-Ministre de la Justice et du Développement constitutionnel d'Afrique du Sud a affirmé le soutien de son pays au projet de protocole. Dr. André Kamaté, Direc-

teur de la promotion des droits de l'homme du Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques de Côte d'Ivoire, a assuré les participants du soutien de son pays au projet de protocole. Il a par ailleurs affirmé qu'un projet de décret présidentiel était en cours d'élaboration en Côte d'Ivoire pour permettre l'adhésion à l'OP2 afin de rendre l'abolition de la peine de mort irréversible dans son pays.



Suite à une mission de la FIACAT avec M. Clément Capochichi, membre du Groupe de travail de la CADHP sur la peine de mort, en mai 2016, le Togo a finalisé le processus d'adhésion à l'OP2 le 14 septembre 2016.

Mobiliser l'opinion publique africaine sur la question de la peine de mort

La FIACAT a soutenu les activités de 10 ACAT africaines à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort le 10 octobre 2016. Celles-ci ont permis d'ouvrir le débat sur la peine de mort dans les pays et d'encourager les États abolitionnistes à s'engager internationalement en faveur de l'abolition de la peine de mort.

À titre d'exemple, le Conseil du Gouvernement malgache a adopté un avant-projet de loi autorisant la ratification de l'OP2 le 6 décembre 2016 suite aux actions de plaidoyer de l'ACAT Madagascar.

De même en Côte d'Ivoire, suites aux activités de l'ACAT, l'abolition de la peine de mort a été confirmée dans la nouvelle constitution qui dispose en son article 3 que « *la peine de mort est abolie* ».

L'Assemblée nationale ivoirienne est par ailleurs prête à voter un projet de loi de ratification de l'OP2 en préparation par le gouvernement.

Enfin, la FIACAT et les ACAT Tchad et Burkina ont organisé deux ateliers de sensibilisation des faiseurs d'opinion à N'Djamena en mai et à Ouagadougou en décembre.

Ces ateliers ont permis de débattre avec des chefs coutumiers, des leaders religieux chrétiens et musulmans, des acteurs de la société civile, des représentants des ministères et des parlementaires de la question de la peine de mort dans ces deux pays.

- L'Assemblée nationale du Tchad a adopté le 12 décembre un nouveau Code pénal qui prévoit l'abolition de la peine de mort pour les crimes ordinaires mais hélas pas pour le terrorisme. La FIACAT et l'ACAT restent saisis de la question.
- Au Burkina, l'abolition de la peine de mort pourrait intervenir en 2017 avec l'adoption d'une nouvelle Constitution. L'ACAT Burkina accompagnera cette réforme en sensibilisant l'opinion publique dans les différentes régions du pays.



Programme de lutte contre la détention préventive abusive (DPA)



« Les détenus en préventive subissent des conditions de détention que ne répondent pas au droit à la vie et à la dignité, et sont vulnérables aux violations des droits de l'homme, y compris l'arrestation et la détention arbitraire, le risque de torture et d'autres mauvais traitements⁵ ».

H. Med SK Kaggwa, Rapporteur Spécial sur les Prisons, les Conditions de Détention et l'Action Policière en Afrique de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP).

En 2016, le travail de vigilance nationale des membres des ACAT dans les lieux privés de liberté a permis de reporter, dans l'élaboration de rapports alternatifs conjoints, les causes et conséquences du recours à la détention préventive abusive auprès des mécanismes internationaux et régionaux de promotion et de protection des droits de l'homme.



Les causes du recours excessif à la détention préventive

Il existe de nombreux freins à la bonne administration de la justice :

- L'insuffisance de moyens humains et financiers ;
- Le manque de formation du personnel judiciaire et pénitentiaire sur la procédure pénale et les droits fondamentaux des détenus ;
- L'insuffisance de collaboration entre les différents acteurs de la chaîne pénale ;
- L'utilisation de la détention préventive comme moyen de pression afin d'obtenir des aveux.

La détention préventive

- Contribue à la surpopulation carcérale ;
- Impacte les conditions de détention ;
- Touche principalement les personnes vulnérables et marginalisées ;
- A des incidences sociales et économiques sur les familles ou les proches des prévenus.

La FIACAT et les ACAT veillent au respect des garanties judiciaires afin de réduire la surpopulation carcérale et ainsi améliorer les conditions de détention à travers la réalisation de plusieurs activités.

5. Les Lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique (les Lignes directrices Luanda) ont été adoptées par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission) au cours de sa 55^{ème} Session Ordinaire à Luanda, Angola du 28 avril au 12 mai 2014.



La FIACAT et les ACAT veillent également à la sensibilisation de l'opinion publique sur les droits des détenus et l'interdit de la torture en détention.

Les clefs de la mise en œuvre

- Faciliter la synergie entre tous les acteurs du projet ;
- Favoriser l'investissement des membres des ACAT sur le terrain qui, une fois formés, réalisent des visites de prisons et discutent avec les détenus, le personnel judiciaire et pénitentiaire, et les autorités ;
- Faire de la lutte contre la torture une volonté politique prioritaire.

Initié en 2014 au Bénin puis en RCI, la FIACAT a élargi son programme en RDC, en 2016, auprès de la prison centrale de Kinshasa, connue sous le nom de « *Makala*⁶ ».

6. Prison centrale de Kinshasa « *Makala* ». 7.600 détenus pour une capacité d'accueil de 1.500.

7. Abengourou, Adzopé, Agboville, Bouaké, Daloa et Grand Bassam.

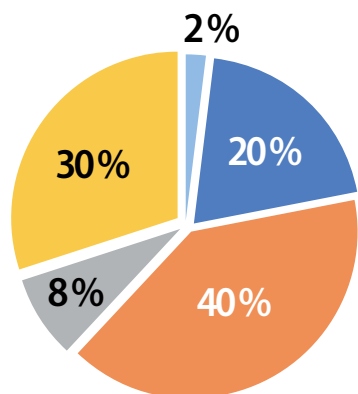
Résultats chiffrés en 2016 :

- Intervention dans 6 prisons en Côte d'Ivoire⁷, et 1 prison en RDC
- Formation de : 70 agents de l'administration judiciaire et pénitentiaire et 23 bénévoles membres d'associations de défense des droits de l'homme ;
- Identification d'environ 1200 cas de détention préventive abusive ;
- 395 personnes placées en détention préventive irrégulières ont obtenu la liberté provisoire ;
- 243 dossiers des personnes placées en détention préventive ont été fixés devant les tribunaux compétents dont 15 sont en attente de la tenue des Assises (RCI) ; et 17 prévenus ont été jugés et condamnés ;
- 440 personnes restent en détention et le suivi de leur dossier est assuré par les avocats référents du projet.

Finances de la FIACAT en 2016

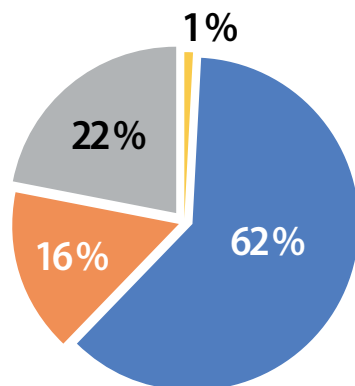
EMPLOI

401 775 €



RESSOURCES

429 122 €



La FIACAT remercie chaleureusement ses donateurs privés qui, de manière régulière, ont appuyé son action en 2016.

La FIACAT remercie vivement les partenaires institutionnels qui, depuis des années, encouragent ses efforts dans la lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort :

- Agence française du développement (AFD),
- Barreau de Paris,
- Délégation de l'Union européenne auprès de l'Union africaine (Addis-Abeba),
- Délégation de l'Union européenne à Abidjan,
- Fondation ACAT France,
- Ministère des affaires étrangères du Luxembourg,
- Missio (Allemagne),
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF),
- Tavola Valdese (Italie).

Tous participent activement par leur contribution au soutien des actions de la FIACAT et de son réseau.

EMPLOI

■ Lutte contre la détention préventive abusive	82 232 €
■ Abolition de la peine de mort	159 590 €
■ Plaidoyer auprès des organisations internationales	32 436 €
■ Fonctionnement	121 243 €
■ Autres	6 274 €
TOTAL	401 775 €

RESSOURCES

■ Subventions et dons dédiés	266 126 €
■ Cotisations des ACAT	66 936 €
■ Autres dons	93 688 €
■ Produits financiers et exceptionnels	2 372 €
TOTAL	429 122 €

Soutenez la FIACAT : contribuez à un monde sans torture !

Par chèque bancaire :

à l'ordre de la FIACAT

A adresser à : FIACAT - 27, rue de Maubeuge - 75009 Paris

Ou par virement bancaire :

Nom de la banque : BRED - Banque Populaire

Adresse de la banque : BRED - Agence Paris La Fayette, 74 rue La Fayette 75009 Paris

Titulaire du Compte : FED INTERNATIONALE ACAT, 27 rue de Maubeuge 75009 Paris

RIB : 1010 7001 5400 9130 5896 761

Code Swift : BREDFRPPXXX

Code IBAN : FR76 1010 7001 54 00 9130 5896 761

(En France, déduction fiscale de 66% dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Vos coordonnées sont indispensables pour vous envoyer votre reçu fiscal.)

Bureau international



Président, responsable de l'animation des ACAT de l'Afrique de l'Ouest et des relations avec la CADHP :
Paul ANGAMAN (Côte d'Ivoire)



Trésorière et responsable de l'animation du réseau des ACAT européennes :
Émilie PETIT GUYOT (Belgique)



Responsable des relations avec les Églises :
Massimo CORTI (Italie)



Responsable de l'animation des ACAT des Amériques et d'Asie :
Claire DORAN (Canada)



Responsable des relations avec les Nations Unies et l'Union européenne :
Jean-Bernard MARIE (France)



Responsable des programmes de la FIACAT et des relations avec le Conseil de l'Europe :
Jean-Daniel VIGNY (Suisse)



Responsable de l'animation des ACAT de l'Afrique centrale :
Michal KALEMBA (RDC)



Conseiller financier et ressources humaines auprès du Bureau international :
Benoit THERY

Secrétariat



Directrice exécutive :
Sabrina BIGNIER



Représentant auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples :
Guillaume COLIN



Représentant auprès des Institutions européennes (Bruxelles) :
Lionel GRASSY



Représentante auprès des Nations Unies et du Conseil de l'Europe (Genève) :
Marie SALPHATI



Chargé de mission administratif et financier :
Nicolas HUET



Chargée de mission administratif et financier :
Lauren THIEBAUT

Stagiaires et bénévoles

La FIACAT remercie les stagiaires et les bénévoles qui collaborent depuis des années avec elle et lui permettent de mener à bien ses missions.

Afrique / Africa

ACAT Bénin / Benin

03 BP 0394
Cotonou - Bénin
Tél. : +229 21 04 35 88
acat_coordbnin@yahoo.fr

ACAT Burkina / Burkina

02 BP 5093 - Ouagadougou 02
Burkina Faso
acatburkina@gmail.com

ACAT République centrafricaine / Central African Republic

BP 527 - Bangui
République Centrafricaine
acat_rca@yahoo.fr

ACAT Congo / Congo

BP 5612
Pointe-Noire - Congo
acatcongo_brazza@yahoo.fr

ACAT Côte d'Ivoire / Côte d'Ivoire

S/c Caritas - 01 BP 2590
Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél. : +225 22 00 22 55
Fax : +225 22 44 84 38
acat_ci2230@yahoo.fr

ACAT Ghana / Ghana *

Po Box 532 - Ho, VR - Ghana
acatghana2002@yahoo.com

ACAT Liberia / Liberia

Gballasuah, Tubmanburg,
Bomi County
Libéria
+231 6 59 15 02
acatliberiamail@gmail.com

ACAT Madagascar / Madagascar

Lot III U 152 T Bis X Anosizato-Est
Antananarivo 101 - Madagascar
Tél. : + 261 33 28 35 053
/ 34 17 76 255
acatmadagascar@yahoo.fr

ACAT Mali / Mali

Lycée Prosper Kamara
BP 165, Hamdallaye
Bamako - Mali
sdacatmali@yahoo.fr

ACAT Niger / Niger *

s/c Alfari Balma
BP 13331- Niamey
Niger
mourniger@yahoo.fr

ACAT République Démocratique du Congo / Democratic Republic of Congo

C/o RODHECIC /CEPAS ,
BP 3375 Kinshasa
République Démocratique du Congo.
Tél. : +243 81 685 35 66
/ 81 375 67 13
acatrdrdc2013@gmail.com

ACAT Sénégal / Senegal

Paroisse universitaire St-Dominique
Km4, B.P: 5098 - Dakar-Fann
Sénégal
acatsenegal@yahoo.fr

ACAT Tchad / Tchad

BP 2231
N'Djamena - Tchad
acatchad@yahoo.fr

ACAT Togo / Togo

Avéjji Carrefour Limousine
Immeuble MA.GE.COP
BP 60 499 Lomé - Togo
Tél. : +228 22 2296 99 / 90 28 71 63
acattogo@yahoo.fr

Amérique / America

ACAT Brésil / Brasil

Praça Clovis Bevilacqua, 351, sala 701
01018-001 Sao Paulo SP - Brésil
Tél. / Fax : +55 11 3101 60 84
acatbrasil@acatbrasil.org.br

ACAT Canada / Canada

2715, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
Montreal (Qc) H3T 1B6 - Canada
Tél. : +1 51 48 90 61 69
Fax : +1 51 48 90 64 84
info@acatcanada.org

ACAT Etats Unis / USA

P.P.O. Box 314
Pleasant Hill, TN 38578-0314
États-Unis
debholbrk@gmail.com

Asie / Asia

ACAT Philippines *

Our Lady of Fatima Parish
37 Cordillera Street
Quezon City, Manilla – Philippines
chie6122002@yahoo.com

Europe / Europe

ACAT Allemagne / Germany

Postfach 1114
D-59331 Lüdinghausen – Allemagne
Tél. : +49 (0) 25 91 75 33
Fax : +49 (0) 25 91 70 527
acat.ev@t-online.de

ACAT Belgique Francophone / French speaking Belgium

Rue Brogniez, 44
B-1070 Bruxelles
Tél. : +32 4 70 92 85 10
acatbelgiquefranco@hotmail.com

ACAT Espagne / Spain

c/ Angli 55
08017 Barcelona – Espagne
Tél. : +34 93 203 89 15
Fax : +34 93 203 48 30
acat@pangea.org

ACAT France / France

7 rue Georges Lardennois
F- 75019 Paris – France
Tél. : +33 (0) 1 40 40 42 43
Fax : +33 (0) 1 40 40 42 44
acat@acatfrance.fr

ACAT Italie / Italy

Via della Traspontina 15
00193 Roma – Italie
Tél. : +3906 68 65 358
acatitalia@yahoo.it / posta@acatitalia.it

ACAT Luxembourg / Luxembourg

5 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg – Luxembourg
Tél. : +352 44 743 558
Fax : +352 44 743 559
acat.luxembourg@pt.lu

ACAT République Tchèque / Czech Republic*

Pohorelec 26
CZ-118 00 Praha – République tchèque
Tél. : +420 220 515 407
acatpraha@seznam.cz

ACAT Royaume Uni / United Kingdom

8 Southfield
Saltash, Cornwall PL12 4LX – Royaume-Uni
Tél. : +44 17 52 84 34 17
uk.acat@gmail.com

ACAT Suède/ ACAT

acatsweden@yahoo.fr

ACAT Suisse / Switzerland

Speichergasse 29
Case Postale 5011
CH- 3001 Berne – Suisse
Tél. : +41 31 312 20 44
Fax : +41 31 312 58 11
info@acat.ch

Suivez toute l'actualité de la FIACAT

Sur le site internet



<http://www.fiacat.org>

Sur les réseaux sociaux



<https://www.facebook.com/FIACAT>



https://twitter.com/FIACAT_org

* ACAT en cours d'affiliation / Not yet affiliated associations